

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Mardi 18 Juillet 2017

Le Conseil communautaire s'est réuni dans l'amphithéâtre à l'Université de Lorraine à Saint-Dié-des-Vosges, le Mardi 18 juillet 2017 à 19 heures, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents: Serge ALEM (Ban-de-Sapt). Dominique AUBERT (Allarmont). Laurent BACHER (Vermont). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Annie-Marie BARTH (Combrimont). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Roland BEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges). Christian CAEL (Corcieux). Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Roger CRONEL (La Houssière). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe). Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Dominique DUHAUT (Entre-deux-eaux). Christian FEGLI (Etival-Clairefontaine). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Vincent GENAY (Bionville). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Christian HARENZA (Grandrupt). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Patrick HERRIOT (Le Mont). Denis HUIN (La Bourgonce). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Bertrand KLEIN (Moussey). Patrick LALEVEE (Plainfaing). . Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges) arrivée à la délibération 2017/10/12. Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADEDDU (Saint-Léonard) arrivé à la délibération n°2017/201/10/11. Bernard MAETZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Caroline MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Raoul PARTAGE (Lesseux) arrivé à la délibération n° 2017/10/06a, Jacqueline PELLE-DEMANGEAT (Ban-de-laveline). Bruno PETTI (Saint-Michel-sur-Meurthe). Christian PETTI (Provenchères-et-Colroy). Roseline PIERREL (Denipaire). Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize), Valérie PERRIN (La Petite-Raon). Françoise RENARD (Remomeix). Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt). Christine RISSE (Celles-sur-Plaine). Bernard ROPP (La Voivre). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Guy RUHMANN (Lubine). Philippe SALERIO (Raon-Pétape). François TARDIEU (Raon PEtape). Daniel THIERY (Etival-Clairefontaine). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges). Bernard THOMAS (Gerpébal). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Patrick VILLAUME (Hurbache). Marie VINCENT (Raon l'Etape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Patricia WESTHEIMER (Belval). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges). Guy DROCCHI (Vermont). René JACQUET (Raon-lès-Leau). Bernard FEVE (Les Poulières).

Excusé(e)s ayant donné procuration: Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER. Maurice BASTIEN (Remomeix) à Françoise Bernard. Maryvonne BAU (Le Mont) à Patrick HERRIOT. Régine CHINOUILH (Le Puid) à Patricia WESTHEIMER. Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier) à Jean-Jacques MARCHAL. Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse) à Marcel DOERLER. Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline) à Jacqueline PELLE-DEMANGEAT. Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Paul BESOMBES. Jacques HESTIN (Anould) à Alain DEMANGE. Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones) à Christian HARENZA. Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau) à René JACQUET. Pascal MOHR (Nompatelize) à David VALENCE. Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape) à Dominique AUBERT. Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon l'Etape) à François TARDIEU (Raon l'étape). Jean RABOLT (La Petite-Raon) à Valérie PERRIN (La Petite-Raon). Pascal SCHNELZAUER (Wisembach) à Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières) à Bernard FEVE (Les Poulières). Pascal THOMAS (Coinches) à André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Louis BOURDON. Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges) à David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges) jusqu'à la délibération 2017/10/11.

Excusé: Éric AUBERT (Raves). Arnould DE LESSEUX (Lusse). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Fabien JAKUBOYE (Barbey-Seroux). Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe). Henri MATTEI (Senones). Michel SALTZMANN (Raon-l'étape). Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay). Laurent STAUFFER (Le Saulcy). Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail). Virginie THOMAS (Anould). Emmanuel LAURENT (Mandray).

Absent: Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines).

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER.

Date de la convocation : Mercredi 12 juillet 2017

2017/10/01: Installation du Maire de Vexaincourt.

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation de Madame Marie-Christine Regnier, Maire de Vexaincourt, en qualité de déléguée titulaire.

Elle siègera dorénavant au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, en lieu et place de Monsieur Gilles Thomas.

Son suppléant est Monsieur Jean-François Valentin.

2017/10/02: Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 juin 2017.

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 6 juin 2017 doit être adopté. Une modification est apportée, Monsieur Roland Bedel, Maire de Sainte-Marguerite s'est excusé lors du Conseil du 6 juin dernier. Son pouvoir a été donné à Monsieur André Boulangeot.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 6 juin 2017.

Vote à l'unanimité.

2017/10/03: Motion sur le transfert de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2020

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges exprime son opposition de principe au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

Elle demande que le choix d'un transfert d'une telle ampleur revienne aux élus communaux et intercommunaux, mais aussi, à titre subsidiaire et dans son cas précis, le report du transfert afin d'en anticiper sereinement et efficacement les impacts.

Vote à l'unanimité.

2017/10/04 : Avenants aux marchés publics, accords-cadres et conventions dans le cadre de transferts de compétences des communes postérieurs à la création de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil communautaire autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires constatant la substitution de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux communes membres dans le cadre de transferts de compétences.

Vote à l'unanimité.

2017/10/05 : Retrait partiel de la délibération n° 2017/03/04 du 28 février 2017 relative à la déclaration de projet et à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plainfaing.

Le Préfet, par une lettre d'observations en date du 4 mai 2017, a notifié plusieurs irrégularités relatives à la procédure de modification n° 2 de ce PLU à savoir :

- le non report de la zone humide sur le plan de zonage et l'absence de dispositions nécessaires à sa protection dans le règlement du PLU.
- l'absence d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle définissant les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone 1AU.
- l'absence de demande de dérogation au Préfet après avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Plainfaing par reclassement en zone 1AU.

Ces irrégularités étant de nature à compromettre la sécurité juridique des futures autorisations d'urbanisme délivrées sur les zones concernées, aux fins de régularisation et conformément à la demande formulée par le Préfet, il est proposé de rapporter la délibération n° 2017/03/04 en ce qu'elle concerne l'approbation de la modification n° 2 du PLU de la commune de Plainfaing.

Le Conseil communautaire prend acte des observations formulées par le Préfet des Vosges par lettre en date du 4 mai 2017 relatives à la procédure de modification n° 2 du PLU de la commune de Plainfaing et décide de retirer la première décision de la délibération n° 2017/03/04 du 28 février 2017 portant approbation de la modification n° 2 du PLU de la commune de Plainfaing.

Vote à l'unanimité.

2017/10/06a: Attributions de fonds de concours pour la commune de Bionville.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Bionville pour financer l'opération « Création de toilettes pour personnes handicapés à la salle polyvalente » correspondant aux critères d'attribution au titre de l'Accessibilité des services publics conformément au règlement d'intervention pour un montant prévisionnel de 1 695,90 €.

Vote à l'unanimité.

2017/10/06b: Attributions de fonds de concours pour la commune de La Bourgonce.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Bourgonce pour financer l'opération « Restauration de la ferme communale en maison des associations et cantine scolaire » correspondant aux critères d'attribution au titre de la « Restauration et/ou mise en valeur du patrimoine local » conformément au règlement d'intervention pour un montant prévisionnel de 20 124,00 €.

Vote à l'unanimité.

2017/10/06c: Attributions de fonds de concours pour la commune de Remomeix.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Remomeix pour financer l'opération « Mise en accessibilité de la salle polyvalente » correspondant aux critères d'attribution au titre de l'Accessibilité des services publics conformément au règlement d'intervention pour un montant prévisionnel de 8 173,26 €.

Vote à l'unanimité.

2017/10/07 : Acte d'apport de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour l'Espace Copernic.

Suite à la fusion et compte tenu de l'avancée du dossier de la médiathèque intercommunale, il convient de procéder à l'acte de transfert de propriété afin de substituer l'entité actuellement propriétaire au profit de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant l'ensemble immobilier cadastré section AB N°339 – 340 et 341, d'une surface respective de 15a64ca, 4a49ca et 9a53ca situé place Jules Ferry et rue Stanislas à Saint-Dié-des-Vosges et désigne Monsieur Roger CRONEL, 1^{et} Vice-Président pour signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes pour la bonne exécution de la présente.

Vote à l'unanimité.

2017/10/08 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour la micro-crèche « Les Renardeaux » sise à Saint-Léonard.

Le Conseil communautaire approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour la micro-crèche « Les Renardeaux » sise à Saint-Léonard afin de définir les modalités d'intervention et de versement de la « prestation de service unique ».

Vote à l'unanimité.

2017/10/09: SIMPLICIM: Avenant n°3 à la Convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant N°3 à la convention multipartenariale qui consiste à modifier les termes de la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine en prenant en compte de :

- l'intégration de l'outil SimplicIM-Lorraine au sein du partenariat Public Privé régional jusqu'au 23 avril 2019,
- la gestion de l'évolution du système par le nouveau prestataire Cityway,
- l'évolution des modalités de financement.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est évaluée à 1 797€.

Vote à l'unanimité.

2017/10/10: Acquisition de parcelles dans l'Espace Naturel Sensible de la Plaine.

Le Conseil communautaire approuve l'acquisition des biens immobiliers cadastrés section AD N°67-69-70 — lieudit « Grands Prés » et section F N°72 — lieudit « Petite Fontaine » à Bionville (54540), d'une surface respective de 54a25ca, 30a20ca, 5a10ca et 19a37ca au prix de 1 660,00 € frais d'acte en sus.

Vote à l'unanimité.

2017/10/11: Mise en place du dispositif « TIPI » : principe du paiement en ligne des titres de recettes.

Dans le cadre de la taxe de séjour mise en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI Régie et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Vote à l'unanimité.

2017/10/12 : Adoption du Contrat de territoire avec le Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil communautaire approuve la proposition de programmation d'actions 2017 faite par le bureau communautaire et prend acte du fait que chaque projet fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction par les services du Département selon les modalités du guide des aides aux collectivités.

Vote à l'unanimité.

2017/10/13: Adhésion à Citoyens et Territoires.

Le Conseil communautaire décide d'adhérer à Citoyens et Territoires Grand Est pour l'année 2017 pour une cotisation annuelle de 1 174 €.

Vote à l'unanimité.

2017/10/14: Convention avec la commune de Raon l'étape pour la mise à disposition de matériels pour les manifestations estivales.

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention pour la mise à disposition de

matériels appartenant à la ville de Raon-l'Etape à la Communauté d'Agglomération de Saint-Diédes-Vosges pour les manifestations estivales.

Vote à l'unanimité.

2017/10/15: Réitération par acte authentique de la promesse synallagmatique de vente d'un bâtiment Relais situé sur la Commune de Corcieux - Zone Artisanale dénommée "Les Grandes Fourrières".

L'ex-Communauté de Communes du Val du Neuné a signé en date du 23 juillet 2012, une promesse de vente afin de soutenir l'implantation et le développement de l'entreprise SARL CARS FERRY sur la Zone d'Activité avec un engagement à la revente selon des modalités pré-définies.

Le Conseil communautaire approuve la cession de l'ensemble immobilier cadastré section A N°1537 – 1991 et 2148 – lieudit « Le Grand Pré » et « Grand Pré » d'une surface respectives de 15a37ca, 19a91ca et 21a48ca sur la Commune de Corcieux, au prix de 732 632 €.

Vote à l'unanimité.

La séance a été levée à 21h00.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 24 juillet 2017

Le Président,

David VALENCE